Choisir l'école de ses enfants : une liberté à préserver

Chers parents, chers adhérents de l'Apel,

Si nous avons choisi de vous écrire ensemble dans ce numéro de novembre-décembre de Famille & Éducation, c'est parce que nous partageons une conviction : chaque famille doit pouvoir choisir librement l'école de son enfant. Cette liberté est au cœur de l'engagement de l'Apel. Elle guide le nôtre.

Le 29 octobre, lors de l'examen du projet de budget 2027, la commission des finances de l'Assemblée nationale a adopté plusieurs amendements prévoyant la suppression des crédits destinés à l'enseignement privé sous contrat.

Disons-le clairement : rien n'est décidé à ce stade. Ces votes en commission ne sont pas définitifs. Certaines décisions relèvent de mécanismes budgétaires dont les auteurs demandent la levée. Les financements actuels des établissements ne sont pas supprimés par ces votes.

Alors, pourquoi vous en parler ? Parce que les questions budgétaires touchent aussi à la possibilité, pour les familles, de choisir leur école.
Lorsque vous choisissez une école pour votre enfant, vous choisissez aussi un projet éducatif, une équipe, un environnement dans lequel vous souhaitez le voir grandir. Dans les établissements sous contrat, l'État rémunère les enseignants et les financements publics contribuent au fonctionnement des écoles. Ces moyens participent à rendre ce choix possible pour de nombreuses familles.

Plus de deux millions d'élèves sont aujourd'hui scolarisés dans l'enseignement catholique. La liberté de l'enseignement a valeur constitutionnelle ; la loi Debré de 1959 encadre les relations entre l'État et les établissements privés sous contrat.

Pour l'Apel, la liberté de choix des familles est non négociable.
Une liberté reconnue par les textes doit aussi pouvoir s'exercer dans la réalité. Nous ne voulons pas attendre qu'elle soit fragilisée pour rappeler combien elle compte.

Notre démarche n'oppose pas l'école publique à l'école privée. Nous sommes convaincues que chacune a sa place et que les familles doivent pouvoir choisir le projet éducatif qui leur convient.

Le débat parlementaire se poursuit. Rien n'est arrêté à ce stade et nous resterons particulièrement attentives aux décisions qui seront prises et à leurs conséquences éventuelles pour les familles.

Nous continuerons à vous tenir informés. Vous retrouverez sur **apel.fr** les informations actualisées au fil des débats.

Que votre enfant fasse ses premiers pas à l'école maternelle, découvre le collège ou prépare son baccalauréat, vous avez fait un choix pour son éducation.

Ce choix vous appartient. Il doit continuer d'appartenir à toutes les familles.

C'est cette liberté que nous devons défendre ensemble.

Virginie Durin
Présidente nationale de l'Apel

Séverine Bonneville
Vice-présidente nationale de l'Apel